

Compte rendu de la journée technique sur les espèces à enjeux sur la santé humaine et sur l'environnement.

Participants :

ACKERMANS Thibault, CPIE des Chaînes des Terrils,
ANGOT Marie, CEN Hauts-de-France
BERTON Solène, DREAL Hauts-de-France,
BICK Marion, CPIE des villes de l'Artois,
BLONDIAU Alain, CPIE des Chaînes des terrils
BOLLENGIER Denis, FREDON Hauts-de-France,
BRICOUT Fanny, DIR Nord,
CAMINADE Caroline, Noeud Environnement,
CONSEIL Pierre, ARS Hauts-de-France
DE KEYSER Claire, DIR Nord,
DEGEZELLE Margot, FREDON Hauts-de-France
DELANGUE Benoît (que l'après-midi), Conservatoire Botanique National de Bailleul,
DEROZIER Robin, Ecogarde de la MEL,
DEVEUGLE Joëlle (que le matin), DDTM 59
DRAGOTTA Mélanie, stagiaire chez FREDON Hauts-de-France,
EVERARD Aymeric, GDEAM-62,
GRASSIEN Sophie (que le matin), Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais,
IMBERT Jean-Paul, Grand Calais Terres & mers,
JEZEQUEL Ophélie, FREDON Hauts-de-France,
KOTWICA Guillaume, DREAL Hauts-de-France,
LATOUCHE Emmanuelle, OFB,
LEBRUN Albert, Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
MAHUT Jean-François, CAMDA,
MARÉE Sylvain, PNR de l'Avesnois,
MEREAX Gabrielle, ADREE,
MOLLET Amandine (que l'après-midi), FREDON Hauts-de-France,
MOTTET Marilou en visio (que le matin), FREDON France,
MUCHEMBLED Odile, FREDON Hauts-de-France,
PANGOLE Nicolas, Fédération des Chasseurs de l'Aisne,
PIRA Jérémie (que le matin), ARI - Jardin Chlorophylle,
POITOUT Claire, écogarde du Service Espaces Naturels de la MEL,
ROUSSEL Marc (que le matin), DSF Rouen,
SOUDAIN Jean-François (que le matin), Conseil Départemental 62,
TOURNIER Alain, FREDON Hauts-de-France,
VERNE Sébastien (que le matin), GON.

La Journée Technique sur les Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine s'est déroulée en 2 parties :

1. Une matinée de présentations (*CF diaporama Présentation FREDON HDF EESH*):
 - Introduction de la journée par Monsieur CONSEIL de l'ARS Hauts-de-France,
 - Présentation de FREDON Hauts-de-France par Madame MUCHEMBLED de FREDON Hauts-de-France,
 - Présentation de la Préservation du Patrimoine Naturel par Madame DEGEZELLE de FREDON Hauts-de-France,
 - Point Réglementaire par Madame DEGEZELLE,

- Présentation de l'Observatoire des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine par Madame MOTTET de FREDON France,
- Présentation du Projet régional par Madame DEGEZELLE,
- Présentation de l'ambroisie à feuilles d'armoise par Madame MOTTET et Madame DEGEZELLE,
- Présentation de la berce du Caucase par Madame DEGEZELLE,
- Présentation des chenilles de processionnaires du chêne et du pin par Madame JEZEQUEL de FREDON Hauts-de-France et Madame MOTTET,
- Présentation du moustique tigre par Madame JEZEQUEL et Monsieur CONSEIL.

2. Une après-midi d'ateliers thématiques en petits groupes. 4 ateliers ont été réalisés :

- Atelier 1: La nécessaire coopération entre services et acteurs du territoire, comment faciliter la coopération entre les acteurs ?
- Atelier 2 : Quels sont les moyens de se protéger des poils urticants de chenilles processionnaires ?
- Atelier 3 : Quelles sont les méthodes de lutte efficaces pour venir à bout de la Berce du Caucase ?
- Atelier 4 : Que faire des déchets de Berce et d'Ambroisie ?

Après une restitution des ateliers, Monsieur BOLLENGIER, président de FREDON Hauts-de-France a conclu la journée.

1. Matinée de présentations sur les Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine

Durant les présentations, plusieurs questions ont été posées :

1. Présentation sur l'Ambroisie à feuilles d'armoise

Est-ce qu'il existe une différence entre les termes "invasives" et "envahissantes" concernant les espèces ?

- Il est important de définir les termes avant de les employer. Nous considérons qu'il n'y a pas de différence mais ce n'est pas une généralité.

Concernant le Conservatoire Botanique National de Bailleul, est-ce qu'ils travaillent sur la problématique du tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*) ?

- Non, le Conservatoire Botanique National de Bailleul travaille pour l'instant uniquement sur les espèces végétales classées au niveau national et régional.

Lutter contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise a-t-il un impact sur les abeilles ? Car il a été dit lors de la présentation qu'il ne faut pas les laisser fleurir en raison du côté allergisant du pollen.

- Lutter contre cette espèce n'a pas un impact significatif sur les abeilles et les pollinisateurs de façon générale car ses fleurs ne sont pas les cibles favorites de

ces pollinisateurs, et leur disparition peut être compensée par d'autres espèces floristiques tout à fait satisfaisantes.

La carte est basée sur quelle source de données ? Car elle semble sous-estimée comparé à la population observée sur le terrain.

- Les données sont issues de la plateforme Digitale, signalement Ambroisie ainsi que de FREDON Hauts-de-France. Toutes les données n'apparaissent pas sur la carte. En effet, certaines, trop anciennes, non actualisées ou non retrouvées n'ont pas été représentées pour obtenir une carte la plus actuelle et la plus représentative du territoire.

2. Présentation sur la Berce du Caucase

Il y a des inquiétudes concernant la dispersion de la Berce du Caucase dans l'Oise, notamment dû à l'invasion de la vallée de la Serre. La plante se développe le long de la Serre, donnant en aval sur l'Oise qui rejoint le département du même nom qui, pour l'instant, n'est pas encore trop envahi, à notre connaissance. Les acteurs espèrent des mesures concrètes pour éviter la dispersion de l'espèce sur le département, et notamment par voie fluviale.

Un acteur a connaissance d'une station en Belgique, à la frontière avec la France, où la Berce du Caucase prolifère. Est-ce que FREDON Hauts-de-France travaille en collaboration avec la Belgique pour traiter ce problème ?

- C'est le souhait de FREDON Hauts-de-France de collaborer avec les pays limitrophes de la région pour une lutte intégrée et adaptée. Le plan d'action régional en cours de rédaction a pour but de mutualiser la lutte entre les différents acteurs, et pourquoi pas ouvrir la participation à la lutte à des acteurs situés en frontière du territoire. En effet, la plante peut proliférer au-delà de la frontière et donc cette station source impactera le territoire géré par le plan d'action.

Concernant les mesures restrictives, où en est-on ? Comment ça se passe avec les propriétaires privés et autres acteurs associés ? En effet, il y a des propriétaires privés qui aiment la Berce du Caucase pour son aspect et qui la garde volontairement. Par conséquent, il est difficile d'intervenir pour supprimer la plante.

- Malgré la fascination de certaines personnes pour la Berce du Caucase, il est nécessaire de la détruire pour le bien de tous. Certes, il est possible d'empêcher la dissémination de ses graines mais elle n'en reste pas moins dangereuse puisque c'est sa sève qui cause des brûlures sur la peau au contact du soleil. Dans cette situation, il est nécessaire de sensibiliser ces personnes et de leur faire comprendre le danger qu'ils font courir à eux-même et à autrui s'ils conservent la plante sans la gérer. Si elles sont toujours réticentes après des explications, il est possible de faire intervenir un organisme médiateur tel que FREDON Hauts-de-France, voire de contacter la mairie de la commune pour qu'elle prenne le relais.

3. Présentation sur les Chenilles de processionnaires du Chêne et du Pin

Combien d'accidents ont été recensés par rapport à la santé humaine ?

- C'est très difficile de comptabiliser les accidents / problèmes sanitaires dûs aux chenilles de processionnaires. Le grand public sait rarement que leurs symptômes sont dûs à ces espèces, et ne savent pas non plus distinguer les deux espèces entre elles, et avec les autres chenilles urticantes.

Est-ce qu'il y a une incidence sur la croissance de ces arbres ?

- Selon certains acteurs, la présence des chenilles de processionnaires sur ces arbres n'a pas d'incidence significative sur la croissance et la vie de l'arbre. En effet, les chenilles de processionnaires sont dangereuses pour la santé humaine de par leurs poils urticants, mais ne sécrètent pas de substances dangereuses pour les arbres. Cependant, des attaques répétées pendant plusieurs années, pourrait avoir un effet sur l'arbre et le rendre vulnérable à d'autres ravageurs ou maladies.

Remarque 1: Dans un certain parc de l'Aisne (02), la chenille de processionnaire du pin a été introduite par l'apport de terres contenant des chrysalides et des larves. Ensuite l'espèce a proliférer sur site et s'est développée sur un plus large territoire.

Remarque 2: Concernant l'éradication, les méthodes de lutte doivent être relativisées. En effet, les méthodes biologiques (introduction de prédateurs par exemple) sont peu efficaces face à de grandes populations de chenilles et sont complexes à mettre en place. Selon cet acteur, la majeure partie du travail de lutte doit être réalisé dans la prévention et la sensibilisation car le problème sanitaire est majeur et il est fondamental de faire connaître les espèces de chenilles de processionnaires au grand public comme aux acteurs du territoire.

4. Présentation sur le Moustique tigre et la Tique

Remarque 1 : Il y a des éléments contradictoires entre les bonnes pratiques adaptées à d'autres espèces et les moyens de lutte proposés pour le moustique tigre (exemple : coupelles eaux et non entretien des jardins qui sont nécessaires pour la biodiversité mais à proscrire pour lutter contre le moustique tigre).

Remarque 2 : la lutte contre le moustique tigre peut entraîner des perturbations pour la faune et la flore locales.

- Réponse collective : il est nécessaire de faire la nuance dans le discours. En effet, ces mesures sont à mettre en place mais dans une certaine limite. Par exemple, il est possible de réaliser un entretien de son jardin mais moins régulièrement. Concernant l'eau stagnante, il ne faut pas vider ou retourner constamment ses coupelles d'eau mais simplement une à deux fois par semaine. Ces mesures sont à appliquer pour lutter contre le moustique tigre mais il est essentiel qu'il y ait un équilibre entre favoriser la biodiversité de nos jardins et lutter contre cette espèce. La présence de prédateurs du moustique tigre est également importante.

Remarque 3 : Concernant les caractéristiques des morsures de tiques, il faut faire attention car on ne voit pas toujours d'auréole rouge autour de la morsure. Chez certaines personnes, il n'y a presque pas de traces.

Remarque 4 : Pour le retrait des tiques, il est essentiel de ne pas mettre de produits comme de l'éthanol, du désinfectant ou encore du savon sur la tique avant de la retirer. De plus, il faut absolument retirer la tique avec un tire-tique et non une pince à épiler ou avec les doigts, car la tique peut avoir une réaction et régurgiter sous la peau le sang contaminé, ce qui favorise les risques d'infection par la maladie de Lyme notamment. La tire-tique est le moyen le plus efficace de retirer toute la tique (tête comprise) sans risque.

Remarque 5 : Plusieurs acteurs ont soulevé l'importance de la prévention, notamment du corps médical et du grand public. En effet, il semble nécessaire de faire un gros travail sur ce point car les risques associés aux morsures de tiques sont dangereux et d'une grande ampleur. De nombreuses personnes ont fait la remarque que les techniciens et autres acteurs de terrains reviennent de tournée couverte de dizaines de morsures à la journée, représentant un risque considérable. De plus, les médecins du travail notamment sont très mal informés sur les conséquences de ces morsures et les risques de certaines professions, et ne prennent donc pas bien en considération les plaintes rapportées. Enfin, les campagnes de surveillance et de dépistage de la maladie de Lyme ne sont pas suffisantes.

Parenthèse sur la Leptospirose par Monsieur CONSEIL : L'incidence de la leptospirose est en hausse en France. Certaines régions sont plus touchées que d'autres mais la région Hauts-de-France se trouve dans la moyenne nationale.

2. Après-midi d'ateliers thématiques que les Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine

1. Atelier 1 : La nécessaire coopération entre services et acteurs du territoire, comment faciliter la coopération entre les acteurs ?

Animateur : Margot DEGEZELLE (FREDON Hauts-de-France)

Secrétaire : KOTWICA Guillaume (DREAL Hauts-de-France)

L'atelier s'est déroulé en 3 phases :

- A. Un tour de table pour connaître les acteurs,
- B. Présentation d'un exemple : enquête sur la Berce du Caucase,
- C. Réflexion sur la coopération entre services et acteurs du territoire.

Afin d'introduire l'atelier Margot DEGEZELLE a décrit la coopération entre FREDON Hauts-de-France et les différents acteurs du territoire concernant la connaissance de la répartition de la Berce du Caucase en région. En 2021, FREDON Hauts-de-France a lancé une enquête à destination de tous les acteurs susceptibles d'être confrontés et/ou de participer à la lutte contre la Berce du Caucase. L'objectif de l'enquête était d'identifier les acteurs impactés et les acteurs qui agissent sur le territoire que ce soit pour de la prévention, de la connaissance ou de la gestion. Une fois les acteurs identifiés, différents contacts ont été pris. Les données existantes sur la répartition de la Berce du Caucase ont été compilées par FREDON Hauts-de-France, puis des réunions de travail ont eu lieu afin de connaître les déplacements de chacun et d'être complémentaires dans nos vérifications de signalements et nos prospections sur le terrain. C'est ainsi, que la majorité des données connues ont pu être vérifiées.

Ensuite, la réflexion autour de la coopération entre les services et les acteurs du territoire s'est menée en 3 étapes :

1. Comment identifier les acteurs de son territoire ?
2. Comment connaître leurs compétences ?
3. Comment faciliter les échanges et les retours d'expériences ?

Tout d'abord, pour identifier les acteurs du territoire, il semble essentiel de créer un réseau pour partager les informations. Ce réseau peut se tenir sous la forme d'une liste avec l'espèce concernée, les coordonnées de chaque acteur concerné, le site concerné ainsi que le signalement et le site internet associé pour constituer une base de données solide. La diffusion de l'information peut se faire entre les acteurs mais également *via* les préfetures, les communautés de communes et les communes, avec des listes de diffusion (mail) et des sites ressources régionaux ou départementaux. Réaliser ce type de partage d'informations peut permettre de récolter des données actualisées et non erronées, mais aussi de guider chaque acteur vers la source des informations pour éviter les problèmes de recherches intempestives.

Ensuite, pour connaître les compétences de chacun, il est essentiel de définir le rôle de chaque unité administrative et de chaque organisme du territoire et de les faire connaître. Il est nécessaire de partager les informations descendantes et remontantes pour mener une veille sur le territoire avec les acteurs compétents. Enfin, il faut communiquer ces données par le biais de relais auprès des mairies pour qu'elles puissent faire appel aux acteurs concernés selon le cas échéant. Connaître les compétences de chacun est aussi un bon moyen de savoir où obtenir des aides financières pour des projets et qui peut en bénéficier.

Enfin, il existe différents moyens pour faciliter les échanges et les retours d'expériences. Pour cela, il est nécessaire de centraliser l'information dans un premier temps. Cette information peut se retrouver sur des sites internet, dans des bases de données ou encore dans des listes de diffusion. Ensuite, il est possible de faire connaître l'information et de la faire redescendre auprès de différents services avec beaucoup de sensibilisation. Si l'information est connue dans un délai le plus court possible, alors l'intervention se fera plus rapidement. Pour cela, il est possible d'organiser des journées d'information et de sensibilisation, mais aussi de mettre en place une liste de diffusion entre les acteurs et les services comme les préfetures, les communautés de communes ou encore les mairies. Le relais presse est également un outil puissant pour faciliter les échanges. Les conférences de presse sont considérées et prises en compte par de nombreuses structures, ce qui peut donc être un très bon moyen de communication. Les comités de pilotage tenus lors de nombreux projets sont aussi des solutions de communication.

2. Atelier 2 : Quels sont les moyens de se protéger des poils urticants de chenilles de processionnaires ?

Animateur : Ophélie JEZEQUEL (FREDON Hauts-de-France)
Secrétaire : Amandine MOLLET (FREDON Hauts-de-France)

L'atelier s'est déroulé en 3 phases :

A. Un tour de table pour connaître les participants et leurs connaissances sur les chenilles de processionnaires,

- B. Un retour d'expériences/cas concret d'exemple de gestion des chenilles et de communication par une commune,
- C. Un échange entre les participants sur les pratiques réalisées sur le terrain et les questionnements de chacun.

Ophélie JEZEQUEL a introduit l'atelier en présentant un cas concret de gestion et de lutte d'une commune située en Normandie et dont les retours d'expériences étaient très détaillés. L'objectif de cette commune était de lutter contre des chenilles de processionnaires du chêne présentes sur son territoire depuis 2017 tout en ayant une démarche "zéro phyto". La commune s'est fait accompagner par plusieurs organismes comme la LPO pour dénombrer les espèces d'oiseaux présentes et disposer des nids à des endroits stratégiques pour permettre le retour de certaines espèces en milieu urbain (en particulier les mésanges). Quatre agents du service Espaces Verts ont été formés pour utiliser un aspirateur à chenilles de processionnaires et se relaient en binôme durant 9 semaines par an en aspirant les nids de chenilles de processionnaires. Leur but n'est pas de supprimer l'espèce, présente naturellement dans nos écosystèmes mais d'empêcher leur développement à proximité de zones à risques (zones résidentielles, écoles, hôpitaux, centre-commerciaux etc.). Pour terminer, la commune a mis en place une communication poussée sur les chenilles de processionnaires pour informer leurs citoyens via des bulletins, leur site web et les réseaux sociaux en les invitant à se promener couverts sur les bras et les jambes et à ne pas rester dans des zones particulièrement exposées.

Suite à l'exposition de ce cas concret, l'échange a pu commencer entre les participants. Certains ont déjà été exposés à la présence de chenilles de processionnaires et d'autres n'en ont encore jamais vu. Cette différence de point de vue a permis un débat enrichissant pour chacun.

Pour répondre à la question de l'atelier, il faut bien prendre en compte que la lutte/gestion des chenilles de processionnaires du chêne et du pin ne sera pas la même en milieux urbains ou en forêts. Dans un premier temps, les participants ont insisté sur le fait que la reconnaissance de l'espèce est cruciale et que la communication est primordiale (sans toutefois "appeler au danger et à la panique").

Les plateformes de signalements et autres sites d'informations (comme l'Observatoire des Chenilles de Processionnaires) sont un moyen pour le grand public de s'informer et de signaler la présence de chenilles. Les signalements permettent à FREDON Hauts-de-France d'alimenter les données de cartographie et d'accompagner les communes dans leurs démarches de lutte. Les citoyens d'une commune se retrouvant en présence de chenilles de processionnaires peuvent se rapprocher de leurs mairies.

Les participants ont suggéré de sensibiliser les médecins et les maires dans un premier temps qui sensibiliseront à leurs tours les citoyens. La sensibilisation peut se faire également par l'intermédiaire de formations annexes (exemple d'une formation sur la permaculture). Les participants ont souhaité mettre en évidence l'usage d'équipements spécialisés jetables (EPI) puisque les poils ne disparaissent pas après lavage et qu'ils gardent leurs propriétés urticantes. Dans le cas où une personne se promenant à proximité des nids de chenilles de processionnaires se retrouve avec des symptômes violents (difficultés respiratoires, yeux rouges pleurant), il est préconisé d'amener cette personne aux urgences. Pour terminer, ils rappellent que les chenilles impactent aussi bien les êtres humains que les animaux, d'où l'importance de connaître cette espèce de chenille et savoir la reconnaître.

3. Atelier 3 : Quelles sont les méthodes de lutte efficaces pour venir à bout de la Berce du Caucase ?

Animateur : Benoît DELANGUE (Conservatoire Botanique de Bailleul)

Secrétaire : Mélanie DRAGOTTA (FREDON Hauts-de-France)

L'atelier s'est déroulé en 3 phases :

- A. Un tour de table pour connaître les acteurs et leurs expériences avec la Berce du Caucase,
- B. Un topo sur les caractéristiques de l'espèce et sur les moyens de lutte existants,
- C. La présentation de 3 cas concrets commentés où chaque acteur peut faire force de proposition. Objectif : appliquer les apports théoriques à des situations réelles.

Rappel des caractéristiques de l'espèce pour des bonnes pratiques :

Le cycle biologique :

Chaque pied de Berce du Caucase produit, par reproduction sexuée, entre 10 000 et 20 000 graines, donc un seul pied suffit pour que l'espèce démarre une colonisation. La dissémination se fait souvent de proche en proche mais peut aussi se faire par dispersion accidentelle (semelle de chaussures, transport de terres contaminées, graines dans les vêtements) ou par voie d'eau majoritairement. La germination peut arriver à l'année n ou n+1 lorsque la plante croît ce qui en fait une espèce pionnière redoutable.

La plante a un développement végétatif de 3 ans. Elle produit des graines et ensuite meurt dans la plupart des cas. Il est aussi possible qu'il y ait une fructification mais tout dépend des conditions du milieu et au cas par cas.

Distinction entre la Berce du caucase et la Berce commune :

	Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Berce commune (<i>Heracleum sphondylium</i>)
Feuilles	feuilles profondément découpées et bordées de dents aiguës	feuilles découpées et bords plus arrondis
	pétiole cylindrique	pétiole comportant un sillon
Ombelles	50 rayons	35 rayons
	fleurs blanches	fleurs blanches
Tiges	tâches rouges	pas de tâches rouges
Poils	hérissés	raides
Taille	entre 3 et 5 mètres de haut	entre 1 et 2 mètres de haut
Espèce	exotique	indigène

Fruits	10 à 14 mm	6 à 8 mm
--------	------------	----------

Moyens de gestion et de lutte existants :

ESSENTIEL : précautions vestimentaires avant de réaliser toutes actions (EPI)

Sur les petites populations ou les petites surfaces : pratique de l'arrachage manuel entre 10 et 30 cm dans le sol pour que le pied ne reparte pas.

- Arrachage sur les individus plus jeunes sans trop creuser (environ 10 cm) fonctionne bien.

Pour la gestion tardive, il faut pratiquer une coupe sous l'ombelle, mettre les ombelles dans un sac hermétique et les envoyer à l'incinération.

- Le reste du pied peut être laissé sur place. En effet, il ne repartira potentiellement pas. Il est malgré tout préférable d'envoyer tous les déchets à l'incinération.

Quand les pieds sont trop grands, la fauche manuelle, mécanique ou le gyrobroyage sont les plus recommandés.

- Si le site est trop fréquenté, il y a un risque avec le gyrobroyage à cause des poussières de plantes.
- Fauche à faire avant la floraison ou début de floraison. Si le stade de développement est trop avancé, il faut d'abord couper les ombelles et mettre en place la fauche.
- Les déchets peuvent être envoyés à l'incinération ou être exportés selon les parties de la plante.

Concernant le pâturage il faut du bétail à peau foncée s'il n'est pas possible de réaliser de fauche au préalable. Sinon, il est possible de pratiquer le pâturage si la fauche est faisable ou si les pieds sont jeunes. La Berce du Caucase peut être consommée par le bétail herbivore (bovins, ovins, équidés) et est même très appétente lorsque les pieds sont jeunes.

- C'est une pratique plus difficile à mettre en œuvre en bord de route.

Quand la surface colonisée est trop importante, le labour peut être réalisé avec un retrait des carottes et des racines après. De plus, il sera important de réaliser des semis denses pour limiter la reprise de la berce.

Le bâchage est peu proposé et fonctionne pour les toutes petites surfaces uniquement. En effet, ce n'est pas très efficace et cela peut porter atteinte à la flore environnante qui sera par conséquent privée de lumière.

Attention : Maintien des graines dans la bande de graine pendant 10 ans max, actions pendant 7 ans souvent préconisé. Il est donc très important :

- De faire usage de sacs hermétiques pour la sève et les graines
- De faire plusieurs passages peu importe la méthode employée pour éviter la reprise du cycle biologique et pour casser la dynamique des pieds plus

retardataires. Dans la bibliographie, il est préconisé 1 fois par mois ou 2-3 semaines après : le principal est de faire plusieurs fois plusieurs années de suite.

A minima = suppression des ombelles et suivi.

3 étapes essentielles :

- Prévention
- Mesures de gestion
- Suivi + repasse plusieurs fois et plusieurs années

Etudes de cas concrets

Les participants ont pu réfléchir et débattre sur 3 cas concrets par ateliers concernant les pratiques à mettre en place au cas par cas. Au total, 6 cas concrets ont été proposés.

4. Atelier 4 : Que faire des déchets de berce du Caucase et d'ambroisie à feuilles d'armoise ?

Animateur : Marie ANGOT (Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France)

Secrétaire : : Odile MUCHEMBLED (FREDON Hauts-de-France)

L'atelier s'est déroulé en 3 phases :

- A. Un tour de table pour connaître les acteurs,
- B. Un partage des méthodes de gestion des déchets de chaque acteur pour différentes espèces exotiques envahissantes,
- C. Un point sur la sensibilisation et les moyens pouvant être mis en place.

Les méthodes de gestion des déchets appliquées par les acteurs du territoire :

Concernant la gestion des déchets, 3 espèces sont majoritairement revenues dans le débat : la Renouée du Japon, la Berce du Caucase et l'Ambroisie à feuilles d'armoise. Il a également été mentionné la Datura. Les acteurs n'agissent pas tous exactement de la même façon face aux déchets de ces espèces.

Avant toute chose, il est nécessaire de porter des EPI pour la gestion de ces espèces ainsi que de leurs déchets. Ces équipements comportent : pantalon et veste imperméables, bottes, gants, lunettes de protection.

Pour la Berce du Caucase, elle est majoritairement laissée sur place après avoir été déracinée et /ou fauchée. Les graines sont mises en sacs hermétiques et considérées comme déchets verts, donc envoyées à l'incinération. Les feuilles et les tiges quant à elles sont broyées et laissées sur place.

Laisser les déchets de Berce du Caucase sur place peut être positif car il n'y a pas de risques de contamination par les transports, et cela empêche un appauvrissement du milieu naturel. En revanche, il n'est pas possible de laisser les déchets de cette espèce sur place s'il y a beaucoup de passage car il y a encore des risques de brûlures.

Pour l'Ambroisie à feuilles d'armoise, elle sera soit déracinée soit arrachée avant floraison selon les acteurs. Les déchets sont ensuite traités comme ceux de la Berce du Caucase.

De façon générale, les acteurs sont d'avis qu'il manque de la communication, de la prévention et de la sensibilisation concernant la gestion des déchets de plantes à enjeux pour la santé humaine et de l'environnement. En effet, beaucoup ne trouvent pas d'informations concernant les méthaniseurs et les composteurs. Certaines personnes pensent que les différents acteurs comme les mairies, les communes ou encore les gendarmes manquent d'informations concernant la responsabilité de chacun vis-à-vis de la détention et de la gestion des déchets de végétaux. Enfin, d'autres pensent que c'est le grand public comme les propriétaires privés qui manquent de sensibilisation et de prévention.

Il manque également des professionnels formés spécifiquement à cette problématique et qui permettrait de résoudre bon nombre d'interrogations de la part des différents acteurs du territoire, professionnels ou non.

Sensibilisation et moyens pouvant être mis en place :

- Sensibilisation et prévention dès le plus jeune âge, de l'école au collège/ lycée, pour apprendre et réapprendre le comportement citoyen vis-à-vis de la protection de l'environnement.
- Formation de tout public et de tout âge à l'identification de ces espèces. Les formations doivent être adaptées aux professionnels et au grand public.
- Création de panneaux sur les sentiers pour informer les randonneurs.
- Distribution de flyers de sensibilisation simples, recto verso, avec des mots d'action, des pictogrammes etc.
- Distribution aux particuliers et organismes privés concernés de fiches techniques sur les espèces à enjeux.
- Envois de vidéos explicatives, interactives et marquantes pour donner envie aux professionnels et aux communes de s'informer et de se former.
- Créer des relais et un réseau au niveau des élus, des agriculteurs, des mairies, des services d'espaces verts et tout autre organisme susceptible d'être confronté à ces espèces invasives.
- Connaître le chemin des véhicules de transport des déchets pour pouvoir refaire le chemin au besoin s'il y a des doutes ou des risques de contamination.
- Veiller à la circulation du matériel de semis, de récolte etc.

Monsieur BOLLENGIER a conclu la journée en remerciant l'ensemble des participants et en ouvrant le débat sur d'autres espèces comme la *Datura*, espèces exotiques envahissantes toxiques si elle est ingérée.